

brèves

EXORCISME SUR FONDS PUBLICS ?

Le lycée Jean-Paul 2 de Rouen innove ! Durant une matinée entière, les cours pour les classes du lycée général ont été remplacés par l'intervention d'un « prêtre exorciste » ! L'exorcisme est un rite religieux qui consiste à « chasser un démon ou un esprit mauvais d'une personne. Les prêtres exorcistes sont généralement appelés à intervenir lorsque des personnes présentent des signes de possession démoniaque ».

Cette définition nous semble bien loin des exigences du référentiel. Le rectorat, interpellé, n'a pas encore réagi. Il est peut-être déjà envoûté !



ON DEVRAIT NÉGOCIER AVEC DES TRACTEURS !

Fin février, le gouvernement annonce qu'il va falloir se serrer (encore) la ceinture. Le Ministère de l'Éducation nationale n'est pas épargné : **il lui faut rendre 692 millions d'euros**.

Le Café pédagogique avait annoncé plus de 1700 pertes d'emplois pour le privé à l'horizon 2025. Pour le moment, le MEN annonce le chiffre de 397 à la rentrée prochaine ce qui est déjà énorme.

Ce n'est pas comme si c'était l'abondance. Ce n'est pas comme si il n'y avait pas de souffrances. Ce n'est pas comme si les enseignant-es de notre pays étaient des nanti-es (parmi les plus mal payé-es d'Europe- source OCDE).

Et que dire de la suppression de milliers de postes d'AED et d'AESH, alors que le ministère se vante de vouloir lutter contre le harcèlement et de promouvoir l'École inclusive.

Comme d'habitude avec ce Président et ses gouvernements successifs, il y a les paroles et il y a les actes. Il convient de répondre collectivement à cette nouvelle attaque.

Nous reviendrons plus longuement sur cette info dans le prochain Trait d'Union.

ON MARCHE SUR LA TÊTE RUE DE GRENELLE...

Il aura fallu attendre plus de 6 mois pour que le CCMMEP* soit convoqué en 2023-24. Ce comité est pourtant l'instance qui réunit les services du ministère et les quatre syndicats représentatifs des personnels de l'enseignement privé. Plus grave, ce même ministère a régulièrement informé et négocié parallèlement avec le Secrétariat de l'Enseignement Catholique les moyens attribués à l'enseignement privé sous contrat. Il s'agit d'une nouvelle attaque du paritarisme. Elle était déjà évidente lors des « concertations » à marche forcée autour du « choc des savoirs » imposé par G. Attal. Malgré leurs incohérences, ces **réformes brutales et inégalitaires** - rejetées par l'ensemble des syndicats - sont imposées aux établissements.

La CGT dénonce cette violence qui s'ajoute à l'annonce très tardive des dotations attribuées pour la rentrée prochaine. Suppressions de postes, dégradation des conditions de travail : les personnels sont une nouvelle fois en première ligne.

*Comité Consultatif Ministériel des Maîtres de l'Enseignement Privé

